

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 556

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 63 QUINQUIES A

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et de Saint Martin et »

les mots :

« du code de l'énergie, de Saint-Martin et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.